



ASSOCIATION FRANÇAISE DU BERGER BLANC

Club officiel du Berger Blanc Suisse affilié à la Société Centrale Canine

DEMANDE DE LECTURE DE RADIOPHYSIES OFFICIELLES POUR MANQUE DE DENTS

Réservé au Club

Reçu le

Prénom et Nom :

Numéro d'Adhérent AFBB :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

J'ai besoin d'une attestation de paiement : Oui Non

Lecteur officiel choisi

Pr GENEVOIS

Dr GADRET

N° de téléchargement des radios :

Réalisée(s) le :

Par le Docteur Vétérinaire (Prénom et Nom) :

N° d'ordre :

Exerçant à (Nom de la ville) :

(N° du département) :

En tant que vétérinaire, je certifie sur l'honneur avoir moi-même vérifié l'identification de ce chien :

Nom et affixe du chien :

Date de naissance :

Sexe :

Mâle

Femelle

Poids du chien :

 kg

N° de LOF :

N° d'identification :

Signature et cachet du vétérinaire :

Je certifie, par ailleurs, que la (les) radiographie(s) a (ont) été pratiquée(s) [cochez la case utile, puis complétez les modalités] :

sous anesthésie générale ; N.D. de l'anesthésique :

sous sédation profonde ; N.D. du sédatif :

sans anesthésie

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE LA PART DU PROPRIÉTAIRE

- Je certifie que ce chien n'a pas subi, à ma connaissance, d'intervention chirurgicale susceptible de modifier l'aspect radiologique des articulations concernées.
- Je certifie que ce chien n'a pas fait l'objet d'une demande officielle de dépistage (sauf dans le cas d'un recours).
- J'accepte que ces résultats soient transmis au Club de race et à la Société Centrale Canine (SCC) pour enregistrement, utilisation, diffusion et/ou publication en tant qu'informations utiles à la sélection dans le cadre des missions qui lui sont dévolues.

Fait à :

Le :

Signature du propriétaire :



ASSOCIATION FRANÇAISE DU BERGER BLANC

Club officiel du Berger Blanc Suisse affilié à la Société Centrale Canine

MARS 2025

Protocole à adopter en cas de manque de dents autre que PM1 entraînant une pénalisation ou une élimination en exposition ou en confirmation

De nombreuses anomalies dentaires sont rencontrées chez le chien, particulièrement l'absence de certaines dents. Les manques de dents sont très probablement transmissibles à la descendance. La meilleure façon d'éliminer ce problème, c'est d'écartez de la reproduction des chiens présentant des défauts de denture éliminatoire.

Mais un manque de dents peut aussi être d'ordre accidentel et survenir suite à un traumatisme de la mâchoire.

Pour éviter toutes contestations ou en cas de doute, le comité de l'AFBB a mis en place un « protocole » définissant les modalités à suivre en cas de manque de dent entraînant des pénalisations. Suivant le résultat, une attestation du club sera remise au propriétaire du chien, qui pourra la produire chaque fois qu'il sera nécessaire.

L'envoi des clichés radios réalisés par votre vétérinaire se fait **EXCLUSIVEMENT** par voie numérique et transmis directement au lecteur officiel choisi **via le portail** internet spécifique **Myvetsxl** (en l'absence de zone spécifique sur le portail VetsXL, les radios numérisées seront placées dans la partie HD, ED ou OCD du portail.)

PROTOCOLE :

Faire établir par un vétérinaire une radiographie de la partie de la mâchoire concernée. Cette radio devra comporter : **le nom du chien, son identification et la date de la prise de radio**.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE :

1. **Le formulaire AFBB** « Demande de lecture des radiographies officielles pour manque de dents » **entièvement complété et signé**.
N'oubliez pas de renseigner le numéro de téléchargement de votre radio (il vous est communiqué par votre vétérinaire, sans lui les lectures ne pourront pas être effectuées) ;
2. **La photocopie du pedigree ou certificat de naissance** pour les chiens inscrits au L.O.F. ;
3. **La photocopie de la carte d'identification ICAD** ;
4. **Une preuve de paiement**. Par virement : IBAN : FR76 1027 8021 1500 0204 1370 103 / BIC : CMCIFR2A ou par chèque à l'ordre de l'AFBB.

TARIFS PAR DEMANDE DE LECTURE	DENTS
Adhérents AFBB	37€
Non adhérents AFBB	57€

ENVOI DU DOSSIER :

1. Une demande de lecture par le Pr. GENEVOIS est à envoyer **UNIQUEMENT PAR VOIE POSTALE** (**documents non agrafés, non scotchés**).

Dossier papier à envoyer à : Aurélie PONS – 1, Le Chemin – 72120 MONTAILLÉ

Les envois postaux doivent se faire en courrier simple.

Aucun courrier envoyé en recommandé avec accusé de réception ne sera réceptionné.

2. Une demande de lecture par le Dr. GADRET est à envoyer **UNIQUEMENT PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE** (**documents lisibles et regroupés dans UN PDF UNIQUE¹**) à envoyer à depistage@bergerblancsuisse-france.fr.

Avant tout envoi, penser à bien vérifier que le dossier contient toutes les pièces demandées. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un e-mail de rappel et sera mis en attente jusqu'à la réception des pièces manquantes.

RÉSULTAT DE LECTURE :

Si la trace de la présence de la dent est établie par le lecteur, le club délivrera une attestation officielle à produire au juge à chaque fois que le chien sera exposé ;

Si aucune trace de la présence de la dent ne peut être attestée par le lecteur, la dent sera considérée comme manquante.

DERNIÈRES RECOMMANDATIONS :

Nous attirons votre attention sur le fait qu'une radio peut être refoulée, soit pour non-conformité, soit pour mauvaise position du chien. Dans ce cas, elle ne fera pas l'objet d'une lecture et le propriétaire en sera informé. Vous serez tenu de faire parvenir un nouveau dossier de dépistage et surtout votre chien devra subir une nouvelle anesthésie. Les demandes de lecture sont traitées dans l'ordre de leur réception. **Aucun traitement individuel et en urgence des clichés (pour cause de saillie, vente, etc.) n'est matériellement possible.** Les dossiers partent pour lecture tous les 15 et 30 du mois. Les résultats vous seront envoyés dès réception par la Commission Élevage.

¹ Vous pouvez vous aider de cet utilitaire pour regrouper vos documents : <https://www.ilovepdf.com/fr>.